



TRIBUNE D'ÉCHANGE



Mars 2017 | N° 9

DOMAINE SOCIAL

Ces derniers mois, ce domaine a connu une actualité très intense sur laquelle il convient de revenir ici car elle aura un impact important sur les communes, plus particulièrement du point de vue financier.

Dans le courant du mois de février, le Conseil d'Etat a lancé une consultation sur la réforme du système d'aide et de soins impliquant la création de quatre « Régions de Santé » appelées à remplacer l'AVASAD notamment et à réunir dans ces instances régionales des prestations actuellement fournies par des Associations et Fondations régionales. Le Canton espère ainsi pouvoir passer le choc démographique dû

au vieillissement de la population et en limiter les coûts. Un des points critiques de cette réforme sera la fixation du montant des subventions annuelles allouées au projet par les communes, qui ne sera établi qu'après la consultation. Afin de répondre à celle-ci, le Comité a décidé de créer un groupe de travail réunissant deux de ses représentants ainsi que trois élus issus de communes membres de l'AdCV et connaissant bien le sujet.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a proposé récemment une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire qui devrait être opposée en tant que contre-projet direct à une initiative cantonale lors d'une votation prévue

pour l'automne 2017. Ce projet prévoit notamment des encouragements financiers afin que les enfants de 0 à 4 ans intègrent le système, que des examens dentaires plus complets et gratuits soient dispensés aux enfants scolarisés et que des aides sous condition de revenus soient accordées aux adultes. S'agissant du financement de ces mesures, les contributions des communes ne devraient pas dépasser les dépenses actuelles, évaluées à 1,8 million. En revanche, ce montant sera réparti sur l'ensemble des communes vaudoises et plus seulement sur celles qui avaient spontanément décidé de prendre des mesures de prophylaxie dentaire (dans le cadre les écoles principalement).

LOI SUR L'ACCUEIL DE JOUR (LAJE)

Le 31 janvier dernier, le Grand Conseil a finalement adopté la LAJE. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cette loi contient des éléments positifs, comme l'augmentation progressive de la participation de l'Etat à la masse salariale du personnel des structures d'accueil de 17% en 2018 à 25% en 2023 et la création d'un établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP).

En revanche, si l'AdCV a toujours été favorable à la prise en charge des enfants jusqu'à 8 ans (1P-4P), elle s'est opposée à l'obligation de prendre en charge les enfants plus âgés que le Grand Conseil a cru bon d'introduire. La problématique n'est pas tant financière mais plutôt organisationnelle pour les petites communes, sachant

que les ouvertures de places supplémentaires (le mercredi) au sein des unités d'accueil pour les écoliers (UAPE), et réseaux des UAPE, sont régies par les directives de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) qui exige un encadrement éducatif par tranches de 12 places. C'est l'OAJE qui en fin de compte accorde les autorisations d'exploiter, ce qui permet aux communes d'obtenir les aides financières y relatives.

Les petites UAPE demandent une autorisation d'exploiter uniquement quand elles ont suffisamment de demandes de parents. Ce mode de faire est la seule solution pour obtenir une gestion rationnelle et économiquement viable de cette problématique. Or, les petites UAPE mentionnées plus haut n'ont pas la taille critique nécessaire pour y arriver, d'autant que la de-

mande reste limitée, les enfants ayant accès à de nombreuses activités extrascolaires.

D'une manière plus générale, il faut souligner que la coordination entre les différentes institutions concernées reste perfectible dans notre Canton. A titre d'exemple, on mentionnera les décisions d'enclassement des enfants que les directions des établissements scolaires prennent seules, sans consulter les UAPE, et qui ne sont communiquées que tardivement aux communes et aux parents, ce qui peut poser des problèmes d'organisation.

Sur ce dernier point, le Comité de l'AdCV entend publier d'ici quelques semaines un article de fond détaillé contenant des propositions d'améliorations s'appuyant sur les expériences réussies dans d'autres cantons.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Après plusieurs Tribunes d'Echange dans lesquelles nous avons pu vous fournir de nombreuses informations, force est de constater qu'à ce jour, nous avons peu de matière nouvelle.

Les Commissions du Grand Conseil étudient depuis fin novembre le projet du PDCn et celui de la LATC.

Une délégation du Comité a été invitée par la Commission LATC afin d'ex-

poser le point de vue de l'AdCV. Nous avons pu faire part à cette Commission de notre satisfaction par rapport aux remarques émises qui ont été reprises et expliquer plus en détail notre insatisfaction par rapport à certains points non retenus. Nous espérons que les commissaires en tiendront compte.

Concernant le PDCn, la Commission a terminé la 1ère lecture du projet. Quelques amendements seront discutés en 2ème lecture. Le département du territoire et de l'environnement a

bon espoir de voir ce projet accepté par le Grand Conseil avant la fin juin.

S'agissant de la LATC, la Commission n'a étudié que quelques articles, des avis de droit ayant été demandés. Il se murmure dans les couloirs du palais que plusieurs Députés espèrent que les travaux de la Commission LATC seront retardés jusqu'à la prochaine législature.